

Chantier: Justice environnementale, dette écologique et développement durable

Page de lancement

Le débat sur la transition vers la durabilité qu'il s'agisse de niveau local, national ou global, a été modernisé au cours des dernières années à l'aide de deux concepts fondamentaux permettant de rapprocher étroitement les luttes pour l'environnement et les luttes sociales. Les deux concepts celui de justice environnementale et celui de dette écologique n'ont pas encore émergé dans le contexte académique, alors qu'ils sont utilisés et aussi élaborés par des intellectuels et des chercheurs.

Le concept de justice environnementale est né des luttes du Mouvement Noir aux Etats-Unis. A partir de l'apprentissage de la lutte pour les droits civils dans les années soixante, les groupes organisés de défense des populations non anglo-saxonnes ont commencé à percevoir, au début d'une manière intuitive et ensuite systématique, que les activités très polluantes et dégradantes pour l'environnement présentaient une répartition intentionnelle dans le territoire des Etats-Unis. Elles se concentraient en fait dans les régions et les quartiers où la population était à forte majorité noire, indigène ou latine. Ce «racisme environnemental» démontrait la cohérence existant entre l'inégalité sociale et l'inégalité environnementale et impliquant que les populations exclues et marginalisées reçoivent une part disproportionnée de l'impact environnemental généré par le système socioéconomique. Les classes dominantes, tout en étant responsables en grande partie de cet impact, à cause de leurs modèles de consommation et de production non durables, ont cherché à se «protéger» contre la dégradation en orientant ses effets vers l'espace collectif et vers les territoires occupés par les secteurs non anglo-saxons de la population.

L'opération innovatrice au niveau conceptuel a été de penser l'environnement non seulement en termes de préservation, mais aussi au plan des droits et de la justice. L'idée centrale en a été que tous les citoyens ont également le droit à un environnement sain, toute structure ou tout processus orientant la dégradation ou les risques environnementaux vers les secteurs vulnérables de la population étant injuste du point de vue social et économique. Cette dégradation, dans les cas où il est impossible de l'éviter, doit être répartie d'une manière équitable entre les différents secteurs de la société. Dans cette perspective, le mouvement contre la destruction et la dégradation environnementales est devenu synonyme d'un espace de lutte démocratique et d'affirmation de l'universalité des droits de l'homme.

Justice environnementale, Condition de durabilité socio-environnemental

La notion de justice environnementale, bien que née aux Etats-Unis, a été captée et redéfinie par des mouvements sociaux en différents points de la Planète. Son potentiel de rénovation politique du concept d'environnement, qui rapproche celui-ci des luttes pour la transformation sociale, est extraordinaire. En Amérique latine, par exemple, bien que le contexte de «racisme environnemental» soit resté très présent, surtout sous la forme de discrimination envers les communautés indigènes et afro-descendantes, le thème central a porté sur la défense des populations pauvres en général contre l'injustice environnementale systématique. Par ailleurs, la lutte pour la justice environnementale a acquis un sens beaucoup plus actif, en dépassant une approche jusque là purement défensive. La majorité pauvre de la population non seulement doit être défendue contre la progression sélective de la dégradation, mais sous un angle plus positif, elle a le droit de profiter d'une part juste de l'environnement et des

ressources naturelles, au moyen d'une répartition équitable et démocratique d'eau propre, de terre arable, d'air pur, de biodiversité, etc. La lutte pour la réforme agraire et urbaine, pour la promotion d'une «ligne de dignité» (ce qui implique, par exemple, un panier basique d'eau, d'énergie et d'espaces verts) au lieu de la vision technocratique et complaisante de la «ligne de pauvreté», la lutte pour la défense de l'espace commun et collectif contre l'avance de la privatisation, tous ces efforts acquièrent un contenu environnemental beaucoup plus explicite et plus cohérent. La défense de l'environnement a conquis un sens social beaucoup plus fort.

Dettes écologiques et développement

La notion de dette écologique a été lancée par le mouvement environnemental latino-américain au cours des années quatre-vingts, comme moyen de critiquer le caractère exclusivement économique et trompeur de la discussion sur la «dette financière». L'idée de base en est que la mise à l'écart actuelle de l'humanité quant à consommation et dégradation des ressources naturelles de la Planète, avec une minorité de 20% consommant autour de 80% de celles-ci et produisant donc environ 80% de l'impact environnemental global, ne peut être dissociée de l'injustice écologique implantée dans le système mondial au cours des derniers siècles. La minorité ayant une haute capacité de consommation, concentrée dans les pays dont les institutions financières sont créditrices de la dette monétaire, est formée de débiteurs écologiques envers l'ensemble de l'humanité. Ce qui se justifie pour deux raisons. D'abord, parce qu'une grande partie de cette inégalité s'est développée historiquement à partir du colonialisme et de l'impérialisme, qui ont créé un héritage de consommation disproportionnée des ressources naturelles et humaines de la Planète, en favorisant l'enrichissement de certaines régions et en causant de graves préjudices à d'autres. Ce passif, en lui-même, constitue déjà une dette, même s'il n'est pas facile d'en donner une démonstration mathématique.

Ensuite, dans le contexte actuel, à cause de cette disparité de modèles de consommation, une petite partie de l'humanité occupe une part disproportionnée de l'espace environnemental planétaire, en produisant, par exemple, un réchauffement de l'atmosphère qui nuit à l'ensemble de la communauté humaine, surtout à ses secteurs les plus pauvres et les plus dépendants de l'utilisation directe des écosystèmes. La dette écologique, sous cet angle, n'est pas seulement un héritage du passé, mais aussi une carence éthique dont l'élargissement est quotidien.

Il est assez facile de discerner le potentiel politique d'une approche des deux concepts. La dette écologique, en fait, résulte du maintien d'une situation d'injustice environnementale globale, dans laquelle une minorité s'approprie la plupart des ressources de la Terre, tout en exportant les conséquences de la dégradation planétaire à la majorité pauvre de l'humanité. Par ailleurs, les situations d'injustice environnementale au niveau global et national créent des dettes écologiques internationales et internes qui doivent être payées socialement. En d'autres termes: le concept d'injustice environnementale établit un diagnostic critique sur les racines de la non-durabilité environnementale contemporaine, à ses différents niveaux, en l'associant à l'excès de consommation produit par une appropriation injuste et disproportionnée des bases matérielles de l'existence. D'autre part, le concept de dette écologique justifie l'impératif éthique voulant que cette injustice soit affrontée et résolue, puisque seul le paiement de cette dette politique et morale permettra de promouvoir un développement humain juste, équilibré, profitable et durable dans chaque région et sur toute la Planète. Par ailleurs, l'affrontement de la non-durabilité globale, passe par la promotion de la justice environnementale et par le paiement politique, plus que monétaire de la dette écologique.

C'est seulement grâce à la redistribution équitable des ressources planétaires qu'il sera possible d'éviter l'excès de consommation d'une minorité, lequel est la cause principale de la dégradation globale. Il faut trouver les modèles de consommation et de production qui seront durables au niveau de l'environnement et adaptés au développement équitable et équilibré de l'ensemble de l'humanité (voici le point de rencontre des thèmes de cet atelier et de celui de l'atelier de Consommation Ethique et Solidaire). Cette limitation éthique pourra être un grand stimulant pour la promotion de technologies et de pratiques durables, puisque la disproportion établie de la consommation des élites a été le grand stimulant pour la promotion de technologies et de modèles de production irresponsables et destructifs. Selon les propres paroles de Gandhi, la Terre offre suffisamment de ressources pour satisfaire les besoins (need) de tous les humains, mais pas l'avidité (greed) de certains.

Proposition de l'Atelier

La proposition de l'Atelier est que le PSES de l'Alliance s'implique dans ce débat de pointe sur la rénovation conceptuelle de la lutte écologique, en promouvant des activités et des études spécifiques sur le potentiel politique et les applications de ces deux concepts, tout en établissant des accords de collaboration avec les réseaux et les organismes internationaux et nationaux qui ont toujours travaillé davantage sur la base de ces nouvelles approches.

Comme contreparties potentielles, on peut penser à l'Alliance des Peuples du Sud Créanciers de la Dette écologique, créée à Prague en 2000 et coordonnée par Acción Ecológica (Action Ecologique) de l'Equateur et aux réseaux de Justice environnementale. Au Brésil, par exemple, il existe le Réseau Brésilien pour la Justice Environnementale. Les réseaux nord-américains, d'autre part, fortement organisés à partir des universités et des institutions du Mouvement Noir, sont disposés à assumer une position en faveur de la justice globale et de l'affrontement de l'inégalité Nord-Sud. C'est le cas de la lutte pour la «Justice Climatique Globale».